



PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020

Plan n° 84

Echelle : 1 / 5 000
50 m
100 m



INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Emplacement réservé
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1
- Périmètre en attente de projet

LINEAIRE COMMERCIAL

- Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

- Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- More
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Hale
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Jardin familial et partagé
- Parc/coeur d'lot/coulée verte
- Espace paysager
- Verger
- Corridor écologique à restaurer
- Secteur de biotope
- Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI
Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Élément bâti :

- Bâtiment bâti / protection moyenne
- Bâtiment bâti / protection forte
- Bâtiment bâti avec fiche prescriptive

Mur :

- Mur
- Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

- Ensemble bâti homogène
- Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Autres :

- Cimetière
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâti

